



« Formation Golden Pro 60h Gel, initiation au métier de prothésiste ongulaire »

Public :

Tout public

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire

Durée de formation :

60 heures

10 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 03 66 14 00 85 ou par email : sensationail@live.fr

Objectifs :

Exercer le métier de prothésiste ongulaire

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique.

Moyens Techniques :

Livret théorique de formation. Postes de travail équipés : lampes led/uv, lampes de travail.
Tableau blanc

Document actualisé le 20/07/2023



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à MADAME CHRISTINE LAWNICZAK sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Maureen TRAMBLAY / Vincent LAVANDIER

Contact mail uniquement

rhf-hdf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 62 Parc d'activité des Bonnettes 9 rue Willy Brand BP 90266 62005 ARRAS

03 21 21 84 00

mdph62@mdph62.fr

Document actualisé le 20/07/2023



Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

2200 € en auto financement OU 3000€ par le CPF

Contact :

LAWNICZAK CHRISTINE
sensationail@live.fr
03 66 14 00 85

« Formation Silver Pro 60h Gel, initiation au métier de prothésiste ongulaire »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Apprentissages de base

Chapitre 1 : Présentation des produits et du matériel

Chapitre 2 : Anatomie et anomalies de l'ongle

Chapitre 3 : Préparation de l'ongle

Chapitre 4 : Découpe et placement du chablon

Chapitre 5 : Préparation du poste de travail

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Démonstration et mise en pratique : Protocole 1 et 2

Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle

Chapitre 2 : La découpe et le placement du chablon en fonction du type d'ongle

Chapitre 3 : Extension chablon carré, application de couleur et de finition

Chapitre 4 : Application des protocoles 1 et 2

Document actualisé le 20/07/2023



...
Évaluation Module 2

MODULE 3 : Démonstration et mise en pratique : Protocole 3 et 4
Chapitre 1 : Capsules du protocole 4 : La French dessinée.
Chapitre 2 : Protocole 3 : Extension chablon amande et limage diamant

...
Évaluation Module 3

MODULE 4 : Démonstration et mise en pratique : Protocole 5 et 6
Chapitre 1 : Dépose et remplissage à la ponceuse
Chapitre 2 : Poudres à effet sur nuancier
Chapitre 3 : Renfort sur ongle naturel.
Chapitre 4 : Application des protocoles 1 préparation de l'ongle 2 extension chablon carré et 3 extension d'ongle chablon amande 4 La French et 6 renfort sur ongle naturel

...
Évaluation Module 4

MODULE 5 : Mise en pratique des protocoles 1 et 2
Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle, 2 extensions chablon carré sur modèle.

...
Évaluation Module 5

MODULE 6 : Mise en pratique des protocoles 1 et 3
Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle, 3 extensions chablon amande

...
Évaluation Module 6

MODULE 7 : Mise en pratique des protocoles 1 et 5
Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle, 5 remplissage sur ongles naturels.

...
Évaluation Module 7

MODULE 8 : Mise en pratique des protocoles 1,3 et 4
Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle, 3 extensions chablon amande et 4 la french dessinée

...
Évaluation Module 8

Document actualisé le 20/07/2023



MODULE 9 : Mise en pratique des protocoles 1, 2 et 6

Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle, 2 extensions chablon carré et 6 poudres à effets

...

Évaluation Module 9

MODULE 10 : Mise en pratique des protocoles 1, 5 et 6

Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle, 5 remplissage sur ongle naturel et 6 poudres à effet.

...

Évaluation Module 10

MODULE 11 : Mise en pratique des protocoles 1, 2 et 4

Chapitre 1 : Préparation manuelle de l'ongle, 2 extensions chablon carrée et 4 french dessinée.

...

Évaluation Module 11

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de MADAME CHRISTINE LAWNICZAK en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, MADAME CHRISTINE LAWNICZAK a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;

Document actualisé le 20/07/2023



- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de MADAME CHRISTINE LAWNICZAK, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK ».

Document actualisé le 20/07/2023



Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'emargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Document actualisé le 20/07/2023



Confidentialité et communication

« MADAME CHRISTINE LAWNICZAK », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » au Client. « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » ou par voie électronique à : « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK ». En particulier, « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « MADAME CHRISTINE LAWNICZAK » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de ARRAS sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 20/07/2023